

# PERSONNES MINEURES

## TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

- Présence du demandeur obligatoire accompagné de son représentant légal
- Prise d'empreintes obligatoire à partir de 12 ans au dépôt du dossier et au retrait du titre
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois en Mairie avant destruction
- Durée de validité de la carte d'identité : 10 ans
- Durée de validité du passeport : 5 ans

## Pour toutes demandes :

- Une photo conforme ANTS de **moins de 6 mois** (non découpée, ne pas sourire, bouche fermée, visage dégagé, tête droite, bien regarder l'objectif, sans les lunettes pour éviter les reflets)
- Un titre d'identité du représentant légal qui accompagne l'enfant (au choix : carte d'identité, passeport)
- Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom du représentant légal qui accompagne l'enfant (au choix : facture d'eau, de téléphone, d'électricité, attestation d'assurance habitation, dernier avis d'imposition)
  - **Si séparation des parents avec double résidence** : justificatif de domicile des 2 parents avec photocopie de la carte d'identité du parent non présent + photocopie du jugement (faisant mention de l'autorité parentale + la double résidence)
  - **Si l'enfant et le parent sont hébergés** : justificatif au nom de la personne qui vous héberge + attestation sur l'honneur signée de cette personne (indiquer nom, prénom, adresse) + copie de sa pièce d'identité recto/verso
  - **En cas de perte ou de vol de titre** : uniquement dernier avis d'imposition

## Documents à rajouter à la liste ci-dessus, selon les situations :

### 1ère demande Carte d'identité :

- Justificatif d'identité (au choix : passeport, livret de famille)

### 1ère demande Passeport :

- Justificatif d'identité (au choix : carte d'identité, livret de famille)
- Timbre fiscal de 17€ pour les moins de 15 ans **ou** timbre fiscal de 42€ pour les plus de 15 ans

### Renouvellement Carte d'identité :

- Ancienne carte d'identité
- **En cas de perte** : déclaration de perte téléchargeable à faire signer en Mairie + achat d'un timbre fiscal de 25€ + justificatif d'identité (ex : passeport, livret de famille)
- **En cas de vol** : déclaration de vol à faire au commissariat de police ou gendarmerie + achat d'un timbre fiscal de 25€ + justificatif d'identité (ex : passeport, livret de famille)

### Renouvellement Passeport :

- Ancien passeport
- Timbre fiscal de 17€ pour les moins de 15 ans **ou** 42€ pour les plus de 15 ans
- **En cas de perte** : déclaration de perte téléchargeable à faire signer en Mairie + achat d'un timbre fiscal de 17€ pour les moins de 15 ans **ou** 42€ pour les plus de 15 ans + justificatif d'identité (ex : carte d'identité, livret de famille)
- **En cas de vol** : déclaration de vol à faire au commissariat de police ou gendarmerie + achat d'un timbre fiscal de 17€ pour les moins de 15 ans **ou** 42€ pour les plus de 15 ans + justificatif d'identité (ex : carte d'identité, livret de famille)
- **En cas de modification d'état civil** : pas de timbre fiscal si l'ancien passeport est valide (la limite de validité du nouveau passeport sera identique à celle de l'ancien)

### Pour toute modification d'état civil (changement de nom) :

- **Changement de nom** : acte de changement de nom de moins de 3 mois